



**ISERL - Institut supérieur d'étude des religions et de la
laïcité**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. ISERL - Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité. 2015, Université Lumière - Lyon 2, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM. hceres-02035029

HAL Id: hceres-02035029

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035029>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Rapport du HCERES sur la structure fédérative :

Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité
ISERL

sous tutelle des établissements et organismes :

Université Lumière Lyon - 2

Centre National de la Recherche Scientifiques - CNRS

Université Jean Moulin Lyon 3

Université Jean Monnet Saint - Étienne - UJM

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Philippe JOUTARD, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Fédération

Nom de la fédération :	Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité
Acronyme de la fédération:	ISERL
Label demandé :	
N° actuel :	
Nom du directeur (2014-2015) :	M. Philippe MARTIN
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Philippe MARTIN

Membres du comité d'experts

Président : M. Philippe JOUTARD

Experts : M^{me} Régine AZRIA

M^{me} Vincente FORTIER (représentante du CoNRS)

Déléguée scientifique représentant du HCERES :

M^{me} Chantal BORDES-BENAYOUN

Représentants des établissements et organismes tutelles de la fédération:

M. Yanni GUNNELL, Université Lumière Lyon 2

M. Peter WIRTZ, Université Jean Moulin Lyon 3

1 • Introduction

Créé en 2009, mais ne fonctionnant que depuis 2011, l'ISERL (Institut Supérieur d'Études des Religions et de la Laïcité) est une structure fédérative s'appuyant sur les deux Universités Lyon 2 et Lyon 3. L'institut revendique une labellisation CNRS (« FED 4147 ») mystérieuse aux yeux du comité d'experts. Il prend la suite d'une grande tradition lyonnaise d'histoire religieuse ancienne. Il regroupe onze unités de recherche (dont deux à l'étranger) de disciplines et d'universités différentes. L'ISERL est hébergé dans des locaux de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dans le bâtiment Athéna, 7 rue de Chevreul (80m²).

Selon la convention cadre de l'ISERL de 2009, l'institut remplit trois missions : formation, recherche et valorisation dans le domaine des sciences des religions et de la laïcité. La volonté pluridisciplinaire est clairement affichée. L'ISERL associe histoire, anthropologie, science politique, philosophie, lettres, histoire de l'art, droit et sciences de l'éducation.

Équipe de direction

L'équipe de direction est composée d'un directeur, M. Philippe Martin, et d'un directeur-adjoint, M. Thierry Gontier. Leur mandat est d'une durée de quatre ans. Ils sont nommés par les présidents des Universités Lyon 2 et Lyon 3, sur proposition des représentants des équipes membres de l'ISERL.

Effectifs propres à la structure

Un personnel administratif de catégorie B, contractuel de l'Université Lumière Lyon 2 en CDI (Contrat à durée indéterminée), à 80 %, assure la gestion de l'ISERL.

2 • Appréciation sur la structure fédérative

Avis global

L'ISERL offre un bon exemple d'un travail de recherche pluridisciplinaire et comparatiste en étroite relation avec la demande sociale, tout en sachant garder la distance scientifique nécessaire par rapport à l'objet d'études. Cet institut a bien réussi à articuler formation (un master 2), recherche, et valorisation de la recherche qui, dans ce domaine plus que dans d'autres, répond à une forte attente. Ses réalisations sont nombreuses, de plusieurs sortes, et s'adressant à divers types d'auditoires et de lecteurs, chercheurs et étudiants, enseignants du secondaire, travailleurs sociaux, public cultivé, sachant utiliser aussi bien les moyens traditionnels, livres et revues que le numérique. A cet égard, il faut relever la qualité du site web de l'ISERL et la réalisation d'un webdocumentaire très original. Une mention particulière doit être accordée au festival « Les Bobines du Sacré », organisé depuis deux ans et qui rencontre un succès très important auprès de la communauté scientifique et de la société civile.

L'ISERL a été à l'origine du LabEx (Laboratoire d'excellence) COMOD (Constitution de la Modernité : raison, politique, religion). Dans ce LabEx, l'ISERL est en charge d'un axe relatif à l'État et aux religions.

La dimension internationale est très présente dans la constitution même de la fédération. Elle est également manifeste dans la plupart des activités scientifiques de l'ISERL, l'espace francophone étant privilégié (Suisse, Belgique, Sénégal, Québec).

Le travail fourni par l'ISERL est important relativement à ses trois missions et eu égard à la faiblesse des moyens dont il dispose.

C'est précisément sur ce point que l'on doit s'interroger quant au devenir d'un institut très prometteur mais qui demeure fragile du point de vue de sa structure et de son positionnement institutionnels : synergie fédérative insuffisante entre les équipes qui le constituent ; absence de lien initialement prévu avec le CNRS ; nécessaire élargissement des tutelles.

Points forts et opportunités

La montée en visibilité et en estime dont jouit l'ISERL depuis sa création s'inscrit dans une conjoncture favorable liée à la réaffirmation de la présence du religieux dans nos sociétés sécularisées et aux interrogations et inquiétudes que cette présence ne manque pas de susciter. D'où son « souci de contribuer à une approche raisonnée du nouveau paysage religieux et des redéfinitions de la laïcité ». D'où, encore, le choix d'axes thématiques forts dans l'orientation de sa politique de recherche : le pluralisme religieux et son lien avec la laïcité. L'institut a le mérite d'inscrire autant que possible l'étude et la présentation des phénomènes dans la longue durée.

Grâce à l'intense mobilisation d'individualités de grande qualité, et à leur dynamisme, l'ISERL a développé de manière autonome et en toute indépendance son activité de recherche, de formation et de valorisation, dans son champ de compétences. Les résultats sont probants en termes de production scientifique (ouvrages, revues, colloques mais également productions de type cinématographique).

Les compétences réunies au sein de sa structure fédérative, son souci de désenclavement par rapport au monde académique, sa capacité à répondre par des actions ciblées et adaptées à une demande sociale grandissante venant d'horizons divers (scolaires, collectivités locales, milieux socio- professionnels, etc.), ajoutés à l'absence et/ou à la rareté de structures concurrentes, font de l'ISERL un acteur apprécié et sollicité en raison de la qualité de ses prestations (séminaires, colloques, conférences, publications). La réalisation de produits pédagogiques à l'usage d'un large public (élèves ou personnes en formation) comme les « dictionnaires filmés du vivre ensemble », le premier étant consacré à la laïcité, témoignent du lien établi entre l'ISERL et son environnement social et culturel.

Le fort rayonnement et l'attractivité de l'ISERL sont démontrés par les partenariats internationaux et l'accueil de chercheurs et conférenciers étrangers.

Points faibles et risques

Si les résultats obtenus par l'ISERL sont probants, il apparaît toutefois une absence de synergie fédérative au niveau des unités de recherche qui sont parties prenantes de l'ISERL, synergie qui devrait être le premier indice de l'existence d'une véritable fédération. L'implication des équipes est peu apparente, bien que le dossier déposé pour l'évaluation y fasse référence plusieurs fois. Il faut par ailleurs ajouter que la mutualisation de moyens, qui représente l'un des bénéfices attendus d'une fédération, serait dans tous les cas bien difficile à mettre en œuvre compte tenu du peu de moyens dont dispose l'ISERL. Ceci met en question l'adéquation du statut de structure fédérative (qui est actuellement celui de l'ISERL) et le nombre de ses tutelles.

La question se pose notamment de savoir si l'ISERL est effectivement une fédération labellisée par le CNRS et si l'Université Jean Monnet Saint-Étienne est bien, comme l'indique le dossier déposé pour l'évaluation, une tutelle, dans la mesure où aucun représentant de ces établissements n'était présent lors de la visite du comité d'experts. Les interrogations au niveau institutionnel représentent un risque pour l'avenir de l'ISERL, la pérennisation de ses activités, le développement de ses actions, alors même qu'il a pu démontrer son caractère incontournable dans le domaine qui est le sien et que l'institut est très fortement sollicité en France comme à l'étranger.

Victime de son succès et de sa reconnaissance par les milieux universitaires et hors des milieux universitaires, l'ISERL ne peut en l'état actuel satisfaire les multiples sollicitations dont il fait l'objet. Il doit en conséquence trouver des ressources supplémentaires, notamment humaines.

Recommandations

Le comité d'experts recommande :

- de veiller à consolider le cadre institutionnel (convention et conventions annexes) pour garder la maîtrise du développement/élargissement prévisible de la structure fédérative ;
- d'éclaircir les relations avec le CNRS dans le souci bien compris de renforcement structurel de l'ISERL ;
- de définir des règles de gestion communes aux tutelles (crédits, locaux, téléphone, courrier, etc.) pour éviter les obstacles administratifs auxquels se heurtent la gestionnaire et les responsables de la structure au quotidien ;
- de veiller à la parité dans le partage des responsabilités ;

– de travailler à développer la mutualisation : une augmentation du personnel ITARF (Ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation) ou ITA (Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs) est absolument indispensable pour assurer toutes les activités de l'ISERL, et permettre à l'institut de remplir ses missions de recherche, formation et valorisation. Il est évident que l'expansion de l'ISERL, ses succès, notamment internationaux, méritent un soutien fort de la part des tutelles. Toutefois, il faut veiller à bien mettre en évidence la synergie fédérative impulsée par l'ISERL à l'égard de toutes les équipes qui la constituent et la plus-value en termes de mutualisation que cette fédération apporte ;

– de renforcer la structuration de la recherche par des contrats de recherche : Il faut encourager la Fédération, qui est très dynamique, à répondre à des appels à projets de type ANR (Agence Nationale de la Recherche). L'ISERL, qui dispose d'un bon réseau de partenaires académiques et non académiques, est particulièrement à même de répondre à certains « défis sociétaux ». Désormais, l'ISERL dispose de tous les atouts pour initier, ou à tout le moins participer, à ce type de projet ;

– de renforcer la participation à l'ISERL de spécialistes d'une plus grande pluralité de confessions (judaïsme et islam) mais aussi du bouddhisme et d'autres spiritualités ;

– de mieux articuler le nouveau thème fédérateur sur le pluralisme religieux et le versant laïcité de l'ISERL et mettre plus clairement en valeur ce que l'ISERL pense apporter de nouveau dans la recherche sur les conversions et les minorités religieuses, des thèmes qui déjà été bien étudiés depuis quelques années ;

– de mieux faire connaître les productions originales de l'ISERL ;

– d'établir des conventions avec les rectorats de Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble et Lyon, de façon à systématiser une collaboration déjà bien amorcée.